



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION SORTIE SCOLAIRE  
"ASSOCIATION NATIONALE DES MAÎTRES-  
CHIENS GUIDES D'AVEUGLE"**

**DÉCISION N° AU-18-114  
EN DATE DU 26 AVRIL 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°2017-4936 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Anne Laurence ROUGER, 10<sup>ème</sup> adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la ville de proposer, dans le cadre des sorties scolaires, des ateliers de sensibilisation au handicap ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de « l'Association Nationale des Maîtres-Chiens Guide d'Aveugle » d'organiser ;

- 1 atelier pour une classe le 14 mai 2018
- 1 atelier pour une classe le 15 mai 2018
- 1 atelier pour une classe le 24 mai 2018
- 1 atelier pour une classe le 25 mai 2018

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec « l'Association Nationale des Maîtres-Chiens Guide d'Aveugle », pour l'année scolaire 2017-2018, sur la base des tarifs suivants :

1000 € (MILLE EUROS) pour 4 classes ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

l'Adjointe au maire chargée de  
l'enfance,

**Signé**

**Anne-Laurence ROUGER**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20180426-lmc1H5188H2-AR  
Date de réception en Préfecture : 27/04/2018  
Date de Publication : 27/04/2018